



Liquidation judiciaire d'un locataire gerant

Par **vara15**, le **15/05/2013 à 17:39**

bjr, la société pour laquelle je travaille est en liquidation judiciaire. Cette société est en location-gérance d'un commerce. Que vont devenir les salariés, j'entends divers réponses :
- nous redeviendrons salariés du bailleur
- nous restons salariés du locataire car la gérance s'arrête du fait de celui-ci et sera chargée de nos licenciements via le mandataire de la chambre de commerce.
merci de votre réponse

Par **alterego**, le **15/05/2013 à 18:09**

Bonjour,
Les licenciements consécutifs à la fin de la location-gérance sont en principe à la charge du propriétaire du fonds.
En revanche, les licenciements sont à la charge du gérant lorsque c'est lui qui cesse l'exploitation ou si le fonds qu'il restitue au propriétaire n'est plus en état d'être exploité, **ce qui est le cas lorsque l'entreprise est en redressement ou en liquidation judiciaire**.
Cordialement

Par **vara15**, le **16/05/2013 à 07:26**

bonjour,
merci de votre réponse, alterego, qui confirme mon avis sur ce problème, étant donné que le fonds a perdu toute sa valeur depuis 5 mois (comptes fournisseur bloqués, stocks réduits à néant et depuis chiffre d'affaire ridicule pour une entreprise de 4 salariés).
D'autre part le bailleur n'a pas l'envie ni les moyens de reprendre l'activité car celui-ci était déjà dans une situation plus que délicate, d'où la location-gérance.
encore
merci
vara15